

8 Société et Culture

Lutte contre le racket

Quid des nouvelles fiches de contravention ?

Christian G. KOUIGA &
Anita J. TSOUMBA
Libreville/Gabon

APRÈS le premier communiqué annonçant la pose des sabots sur les véhicules pour lutter contre les stationnements anarchiques, la préfecture de police de Libreville vient de rendre public un deuxième avis dans lequel elle informe l'opinion publique, sinon les usagers, de la mise en place de nouvelles "fiches de contravention identifiables selon l'unité de police verbalisatrice, et qui doivent être impérativement signées et cachetées d'un timbre - sec sans lequel elles n'auront aucune valeur - au moment de leur délivrance aux usagers". Pour "lutter contre le racket" qui a pris des proportions sérieuses dans notre pays. Davantage à Libreville.

D'emblée, on pourrait dire : voilà une bonne initiative ! Mais est-ce suffisant pour tirer facilement un trait sur la corruption "active et passive" qui touche aujourd'hui plusieurs pans de notre société ? Pas si sûr ! Si tant est que la corruption à laquelle fait allusion la préfecture de police - celle entretenue par les usagers et certains policiers - est loin d'avoir dit son dernier mot. Un brin dubitatif, à



Photo : F. M. MOMBO/L'Union

Les contrôles de police à Libreville

la raison simple que le racket, sous toutes ses formes, est devenu le "péché mignon" de plusieurs agents verbalisateurs. Lesquels, à la place de la contravention, préfèrent généralement privilégier la "négociation" pour aboutir à un "petit arrangement", coupant ainsi la poire en deux. Or, à ce niveau, la préfecture de police, désormais dents dehors, prévient que "tout contrevenant qui outrepassera cette mesure, sera passible de poursuites judiciaires pour corruption active, comme le sera l'agent verbalisateur pour corruption passive, conformément aux articles 144 et 146 du Code pénal gabonais".

Voilà qui est admirable. Dans la forme. Mais, dans le fond, au regard de la propension de la corruption dans notre pays, le mal est tellement profond qu'il serait illusoire

de penser que le racket s'arrêterait tout net grâce à cette nouvelles mesure. Comme par un simple coup de baguette magique. Du coup, d'aucuns redoutent que la mesure prise par la préfecture de police ne soit, pour les agents des forces de sécurité et de défense affectés sur le terrain - au nombre desquels des recrues encore en pré-salaires - le tremplin pour s'en mettre plein les poches. Les mauvaises habitudes ayant la peau dure.

Dans cette veine, des cris d'orfraie s'élèvent déjà du côté des usagers de la route. Les taximen, à travers le Syndicat libre des transports terrestres du Gabon (Sylttag), dénoncent les "abus" dont ils seraient victimes. Et selon leur président, Jean-Robert Menie, « le degré des rackets quotidiens pratiqués par des gendarmes et des poli-

ciers, notamment ceux des brigades mobiles ou ceux qui sont affectés à la surveillance et la sécurisation des biens et des populations, est devenu insoutenable. Car, les forces de sécurité extorquent régulièrement et ouvertement de l'argent aux transporteurs terrestres. »

Néanmoins, les torts sont partagés. D'une part, parce que les taximen, pense-t-on, sont les "premiers grands corrupteurs. En ce que systématiquement, ils insèrent toujours un billet dans le dossier à présenter, lorsqu'ils sont conscients que celui-ci est dépourvu des documents afférents au véhicule», a confié un agent.

D'autre part, parce que, à l'inverse, selon le Sylttag, même avec « un bon dossier, ce qui énerve davantage l'agent verbalisateur, le policier trouvera toujours le moyen ou une faille pour soutirer de l'argent au taximan. D'où le choix du règlement à l'amiable (en allant saluer le képi du chef ou déclarer son bien). »

A ce qui se voit, le mal semble bien enraciné. Gageons simplement que la nouvelle trouvaille de la préfecture de police ne sera pas un coup d'épée de plus dans l'eau. La corruption étant le fruit de plusieurs facteurs, comme la situation socio-économique de certains de ses agents mal payés.

Communiqué des Forces de police nationale Présentation des nouvelles fiches de constat de contravention



Un spécimen des nouvelles fiches de contravention de la police.

Photo : D.R.



Photo : D.R.

Le timbre sec, la marque de reconnaissance des nouvelles fiches.

Constat de contravention identifiables selon l'Unité de police verbalisatrice.

Au moment de leur délivrance aux usagers, celles-ci devront être impérativement signées et cachetées d'un "Timbre sec" sans lequel elles n'auront aucune valeur.

Les contrevenants s'acquitteront de leurs amendes soit au Trésor public, soit à la Préfecture de police de Libreville.

Aucun paiement d'amende ne doit s'effectuer sur la voie publique. Tout contrevenant qui outrepassera cette mesure, sera passible de poursuites judiciaires pour *corruption active*, comme le sera "l'agent verbalisateur" pour *corruption passive*, conformément aux articles 144 et 146 du code pénal gabonais.

NB: *Ces fiches ne constituent pas un reçu de paiement. Aucun paiement ne doit se faire sur la voie publique*.

Contacts utiles :

04.18.12.12 / 01.76.48.90

Facebook : [prefecture de police de libreville](#)

Chronique littéraire

Nous, " libraire par terre", pas encore

S'IL vous arrive comme ça d'avoir besoin impérativement de lire un ouvrage particulier, en vue soit de vérifier une référence, soit de savoir simplement de quoi il parle - tant on vous en a parlé -, soit pour une exploitation dans le cadre d'un travail de recherche par exemple, eh bien, nous sommes de la même famille. Poussé par cette nécessité, nous avons fait le tour de ce qui sert de « grandes librairies » dans la capitale, à la recherche d'un volume d'Omraam Mikhaël Aïvanhov, « Création artistique et création spirituelle ». Contrairement à beaucoup d'autres ouvrages du même auteur et de la même collection, nulle part il n'était disponible au moment de nos passages.

Puis, il nous vient l'idée d'aller voir du côté de l'ancienne gare routière - on se demande vraiment si celle-ci est vraiment « ancienne », tant le trafic, point d'arrivée et point de départ des véhicules à usage de transport, comme depuis toujours, y demeure dense. Là, dans un réduit d'environ 4 mètres carrés, propriété d'un commerçant d'un pays voisin, nous tombons sur d'autres livres tout aussi intéressants. Mais nous ne perdons pas de vue la raison de notre présence en ces lieux. Le « libraire », sentant que nous avons vraiment besoin du livre suscité, et donc que ça pourrait lui rapporter quelque chose mine de rien en cette matinée commençant, court le demander chez quelques voisins, nous priant de l'attendre.

Ah, les vertus de l'attente ! Que d'expériences enrichissantes elle procure ! Soudain, arrivent deux jeunes femmes, l'air un peu gêné. Au jugé, la plus grande doit avoir, mettons 16 ans. L'autre, 14. C'est l'aînée qui porte un sac à dos, mais c'est la cadette qui nous parle en premier, dans un murmure d'abord. Puis, disant que nous n'entendons rien, elle se reprend et dépose : « C'est pour vendre mes livres... »

Tout à coup, nous redescendons sur terre et nous rappelons à quelle période de l'année nous sommes. Oui, c'est logique, c'est la fin de l'année scolaire, c'est la fin des cours, c'est le début des grandes vacances pour beaucoup d'élèves déjà, mais c'est aussi l'ouverture de la seconde grande saison de ventes/achats de livres - la première saison s'ouvre généralement en septembre-octobre...

Mais hélas le « libraire », ce n'est pas nous. Nous répondons à leur étonnement en désignant du doigt le gaillard qui vient vers nous là-bas, les bras chargés d'une douzaine d'Omraam Mikhaël Aïvanhov. Pendant que nous vérifions les intitulés de tous ces ouvrages, feuilletant certains, lisant la quatrième de couverture d'autres, le « libraire » et les deux jeunes dames entrent en négociation. Même si vous ne vouliez pas entendre l'échange de cette vente-achat d'un genre spécial mais devenu au fond d'une banalité extrême, avouez que dans un espace de 4 mètres carrés, c'est à votre corps défendant que vous participez à la négociation. Un jour, il faudra donner naissance au romancier, au nouvelliste ou au dramaturge qui saura retranscrire ce moment de vie à part. Résultat des courses : nous sommes reparti bredouille, le volume voulu n'étant pas du lot apporté. Quant aux jeunes dames, elles ont pu vendre un Camara Laye, un Eric Joël Bekale, un Hallnaut Engouang, un Hubert Freddy Ndong Mbeng et un manuel de sciences physiques. Le reste, elles ont refusé de le céder, disant au « libraire » qu'elles trouveraient meilleure offre ailleurs. Permettez que nous taisions ce qu'était ce « reste » de livres, ainsi que les prix d'achat des ouvrages bradés.

RN I.I.

